

**41<sup>ème</sup> SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**28 Février 2020**  
(Convocation du 18 février 2020)

L'an deux mille vingt, le 28 février à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Stiring-Wendel s'est réuni en session ordinaire, en mairie, 1, place de Wendel, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HOLTZ, Maire.

Membres en exercice : ..... 33  
Membres présents : ..... 28

M. LUDWIG Yves, M. VOGELGESANG Edmond, Mme DAHLEM Nicole, M. BOUR Roger, M. MOHR Alain, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, M. FAVRET Jean, Mme MEYER Denise, M. HETTESHEIMER Jean-Pierre, Mme ADACH Catherine, M. EISENBARTH Jean-Marie, Mme VERCUCQUE Elisabeth, Mme AMMOURI Djamila, Mme HAAG Elisabeth, Mme HOLTZER Danièle, Mme SOTGIU Brigitte, Mme DENNINGER Eugénie, M. AZOUZ Abdenhour, M. BURG Philippe, M. GREFF Philippe, M. STEINMETZ Claude, M. BELLO Joseph, Mme CIVGIN Nuray, M. BARBIER Yves, M. MARSAL Patrick.

M. AZOUZ Abdenhour arrive à 18 H 42.

Mme AMMOURI Djamila quitte la séance à 19 h 35 et donne procuration à Mme DAHLEM.

M. BURG Philippe quitte la séance à 19 H 35 et donne procuration à M. le Maire.

Etaient absents excusés :

Mme SCHMITT Ilona

M. STAUB Jean-Patrick qui donne procuration à M. MOHR Alain

M. LE BLANC Yannick qui donne procuration à M. LUDWIG Yves

M. DECKER Bernard qui donne procuration à Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève

M. PALA Claudio

Assistaient en outre :

M. FEDERSPIL Denis, Directeur Général des Services

Mmes WAGNER Nathalie, Directrice et LAMBINE Sandrine du Service Finances

Mmes GABRIEL Irène et CHANCEREUL Valérie, Secrétariat du Maire

\*\*\*\*\*

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

**RAJOUTS :**

**VI. RESSOURCES HUMAINES**

1. Création de postes
2. Mise à jour du tableau des emplois

Cette modification a été acceptée à l'unanimité des voix par l'assemblée.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2020**

**I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2020**

**II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS**

**III. FINANCES**

1. Adoption des comptes administratifs 2019
  - a) Budget principal
  - b) Régie Municipale des Pompes Funèbres
2. Approbation des comptes de gestion 2019
  - a) Budget Principal
  - b) Régie Municipale des Pompes Funèbres
3. Affectation des résultats de fonctionnement 2019
  - a) Budget Principal
  - b) Régie Municipale des Pompes Funèbres
4. Modification des Crédits de Paiement (AP/CP) et de l'Autorisation de Programme – construction d'une salle polyvalente (AP2014133) – Budget Primitif 2020
5. Vote des budgets primitifs 2020
  - a) Budget principal
  - b) Régie Municipale des Pompes Funèbres
6. Dotation de Solidarité Urbaine 2019 – utilisation des fonds
7. Demande de subvention d'équipement – Paroisse protestante
8. Demande de subvention d'équipement – Communauté des paroisses des Puits Sainte Marthe et Puits Sainte Stéphanie
9. Demande de subvention exceptionnelle – Collège Nicolas Untersteller de Stiring-Wendel
10. Demandes de subvention exceptionnelle
  - a) 1 + 2 Association des Marins et Marins Anciens Combattants de Stiring-Wendel (AMMAC)
  - b) La Quille Stiringeoise
  - c) ACS Stiring-Wendel
  - d) Groupe Folklorique « Glück Auf » de Stiring-Wendel
  - e) Cercle Sportif de Stiring-Wendel (CSS)

**IV. AFFAIRES SCOLAIRES**

1. Ecole biculturelle et en dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand (DEAA)

**V. INTERCOMMUNALITE**

1. Participation de la ville au projet communautaire du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le commerce)

**VI. RESSOURCES HUMAINES**

1. Création de postes
2. Mise à jour du tableau des emplois

**VII. DIVERS**

\*\*\*\*\*

## **I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal Du 31 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des voix.

\*\*\*\*\*

## **II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS**

\*\*\*\*\*

## **III. FINANCES**

### **1) Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2019**

#### **a) Compte Administratif du Budget Principal**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2019 approuvant la décision modificative n° 1 relative à cet exercice,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 novembre 2019 approuvant la décision modificative n° 2 relative à cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019,

Après avis de la commission des finances en date du 24 février 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame FRANK Jeannette, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des voix**

— d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		3 240 462,35		6 013 210,22		9 253 672,57
Opérations de l'exercice	2 891 514,46	2 636 038,99	8 869 800,35	11 169 156,86	11 761 314,81	13 805 195,85
<b>TOTAUX</b>	<b>2 891 514,46</b>	<b>5 876 501,34</b>	<b>8 869 800,35</b>	<b>17 182 367,08</b>	<b>11 761 314,81</b>	<b>23 058 868,42</b>
Résultat de clôture		2 984 986,88		8 312 566,73		11 297 553,61
Reste à réaliser	1 358 017,62	1 086,00	184 329,99	0,00	1 542 347,61	1 086,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 358 017,62</b>	<b>2 986 072,88</b>	<b>184 329,99</b>	<b>8 312 566,73</b>	<b>1 542 347,61</b>	<b>11 298 639,61</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 628 055,26</b>		<b>8 128 236,74</b>		<b>9 756 292,00</b>

\*\*\*\*\*

### III. FINANCES

- 1) Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2019
- b) Compte Administratif de la Régie Municipale de Pompes Funèbres

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2019 approuvant la décision modificative n° 1 relative à cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019,

Après avis de la commission des finances en date du 24 février 2020 et du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres en date du 12/02/2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame FRANK Jeannette, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

#### **DECIDE**

A l'unanimité des voix

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES</b>						
Résultats reportés		13 346,31		22 632,52		35 978,83
Opérations de l'exercice	798,16	644,00	17 848,04	23 527,80	18 646,20	24 171,80
<b>TOTAUX</b>	<b>798,16</b>	<b>13 990,31</b>	<b>17 848,04</b>	<b>46 160,32</b>	<b>18 646,20</b>	<b>60 150,63</b>
Résultat de clôture		13 192,15		28 312,28		41 504,43
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>13 192,15</b>	<b>0,00</b>	<b>28 312,28</b>	<b>0,00</b>	<b>41 504,43</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>13 192,15</b>		<b>28 312,28</b>		<b>41 504,43</b>

\*\*\*\*\*

### III. FINANCES

#### 2. Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2019

##### a) Compte de Gestion du Budget Principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Mme MARCOU Marie-Cécile, Comptable de la Ville est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier principal a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier principal,

Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

##### **DECIDE**

##### **A l'unanimité des voix**

- d'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

\*\*\*\*\*

### **III. FINANCES**

#### **2. Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2019**

##### **b) Compte de Gestion de la Régie Municipale des Pompes Funèbres**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Mme MARCOU Marie-Cécile, Comptable de la Ville est conforme au compte administratif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier principal a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier principal,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE**

##### **A l'unanimité des voix**

- d'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

\*\*\*\*\*

### **III. FINANCES**

#### **3. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019**

##### **a) Budget principal**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HOLTZ,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 8 312 566,73 €

Sur avis favorable de la commission des finances,

#### **DECIDE**

##### **A l'unanimité des voix**

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	6 013 210,22 €
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>2 299 356,51 €</b>
<b>EXCEDENT DEFICIT</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>8 312 566,73 €</b>
Affectations obligatoires :	
. À l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
. Aux réserves réglementées (1) (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
. À l'exécution du virement à la section d'investissement (1)	2 300 000,00 €
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
. Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20 (N+2))	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	6 012 566,73 €

- (1) Régies dotées de la seule autonomie financière
- (2) Régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- (3) Rayer la mention inutile

\*\*\*\*\*

### **III. FINANCES**

#### **3. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019**

##### **b) Régie Municipale des pompes Funèbres**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HOLTZ,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 28 312,28 €

Sur avis favorable de la commission des finances,

#### **DECIDE**

#### **A l'unanimité des voix**

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	22 632,52 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>5 679,76 €</b>
<b>EXCEDENT DEFICIT</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>28 312,28 €</b>
Affectations obligatoires :	
. À l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
. Aux réserves réglementées (1) (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
. À l'exécution du virement à la section d'investissement (1)	0,00
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
. Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20 (N+2))	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	28 312,28 €

(1) Régies dotées de la seule autonomie financière

(2) Régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière

\*\*\*\*\*

### **III. FINANCES**

#### **4. Modification des Crédits de Paiement (AP/CP) et de l'Autorisation de Programme – construction d'une salle polyvalente (AP2014133) – Budget Primitif 2020**

#### **EXERCICE 2014**

**Par délibération du 20 mars 2014**, le Conseil Municipal a voté, pour les travaux relatifs à la construction d'une SALLE POLYVALENTE, une autorisation de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP).

#### **- DEPENSES**

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016 et suivants
AP2014133 -2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	100 700,00	2 480 800,00	2 748 500,00

**A la clôture de l'exercice 2014**, les réalisations 2014 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	2 578 020,95	2 748 500,00

### EXERCICE 2015

Par délibération en date du 20 mars 2015, le Conseil Municipal a voté la répartition des crédits de paiement suivants :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	680 000,00	2 300 000,00	2 346 520,95

A la clôture de l'exercice 2015, les réalisations 2015 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 871 833,06	2 345 720,95

### EXERCICE 2016

Par délibération en date du 18 mars 2016, la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 595 000,00	2 622 554,01

A la clôture de l'exercice 2016, les réalisations 2016 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	112 445,99	254 972,05	4 962 581,96	0,00

### EXERCICE 2017

Par délibération en date du 6 avril 2017, la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2017	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	367 418,04	3 905 730,00	1 056 851,96

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP SUIVANTS
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	0,00	0,00	1 087 500,00	428 173,21

**A la clôture de l'exercice 2017**, les réalisations 2017 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	367 418,04	1 688 530,70	3 274 051,26	0,00

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2018 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	351 100,00	1 164 573,21	0,00

**EXERCICE 2018**

**Par délibération en date du 6 avril 2018**, le montant de l'AP a été modifié aussi bien en dépenses (+ 370 000,00 €) qu'en recettes (+ 38 117,40 €) et la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2018 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	2 055 948,74	3 644 051,26	3 905 730,00	1 056 851,96

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP SUIVANTS
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	0,00	0,00	1 087 500,00	428 173,21

**A la clôture de l'exercice 2018**, les réalisations 2018 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 373 090,54

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 553 790,61	351 100,00	674 789,34	527 901,27

**EXERCICE 2019**

Par délibération en date du 03 avril 2019, le montant de l'AP a été modifié aussi bien en dépenses (+ 300 000,00 €) qu'en recettes (+ 103 145,08 €) et la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2018	CP 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 673 090,54

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2018	CP 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	351 100,00	674 789,34	631 046,35

**A la clôture de l'exercice 2019**, les réalisations 2019 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	4 326 909,46	1 069 406,01	603 684,53

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 025 889,34	342 870,56	288 175,79

**EXERCICE 2020**

L'exercice 2020 verra la clôture de l'AP après paiement de l'ensemble des situations finales et l'encaissement du solde des subventions. Le montant global de l'AP n'est pas modifié pour le moment mais il sera peut-être amené à évoluer en raison du paiement des révisions de prix dont le montant n'est pas connu à ce jour.

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2019	CP 2019	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	4 326 909,46	1 069 406,01	603 684,53

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2019	CP 2019	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 025 889,34	342 870,56	288 175,79

Il s'agit d'une subvention départementale (AMITER), de la DETR 2016, 2017 et 2018 ainsi qu'une subvention de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France,

Le solde à financer le sera par l'autofinancement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des AP/CP,

**VU** le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des AP/CP,

**VU** l'instruction codificatrice M14,

**VU** l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 1er avril 2019

**DECIDE**

**A la majorité des voix moins 5 voix CONTRE**

**(M. STEINMETZ, M. BELLO, Mme CIVGIN, M. BARBIER et M. MARSAL)**

- de la répartition des Crédits de Paiement (CP) comme indiqué ci-dessus,
- les crédits nécessaires aux CP seront inscrits au budget primitif 2020.

\*\*\*\*\*

**III. FINANCES**

**5. Vote des budgets primitifs 2020**

**a) Budget Principal**

Le conseil municipal entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé en application de la loi du 06 février 1992 le 31 janvier 2020,

Après avis de la commission des finances en date du 24 février 2020,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Maire

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE**  
**Conformément aux votes ci-dessous**

SECTION/CHAPITRE/OPERATIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<b>FONCTIONNEMENT</b>	31	0	0
<b>INVESTISSEMENT</b>			
OPERATION 101	31	0	0
OPERATION 102	31	0	0
OPERATION 103	31	0	0
OPERATION 104	31	0	0
OPERATION 105	31	0	0
OPERATION 106	31	0	0
OPERATION 107	31	0	0
OPERATION 108	31	0	0
OPERATION 110	31	0	0
OPERATION 15	31	0	0
OPERATION 16	31	0	0
OPERATION 18	31	0	0
OPERATION 19	31	0	0
OPERATION 20	31	0	0
OPERATION 21	26	5	0
OPERATION 22	31	0	0
OPERATION 23	31	0	0
OPERATION 25	31	0	0
OPERATION 26	31	0	0
OPERATION 33	26	5	0
OPERATION 34	31	0	0
OPERATION 35	26	5	0
HORS OPERATIONS SAUF 21318	31	0	0
HORS OPERATIONS COMPTE 21318	26	5	0

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2020, arrêté en euros comme suit :

<b>Mouvements réels</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	13 313 059,83	6 316 033,77
Fonctionnement	9 749 644,67	16 746 670,73
<b>Sous - total mouvements réels</b>	<b>23 062 704,50</b>	<b>23 062 704,50</b>
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	7 323,50	7 004 349,56
Fonctionnement	6 999 963,06	2 937,00
<b>Sous – total mouvement d'ordre</b>	<b>7 007 286,56</b>	<b>7 007 286,56</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 069 991,06</b>	<b>30 069 991,06</b>

\*\*\*\*\*

### III. FINANCES

#### 5. Vote des budgets primitifs 2020

##### b) Régie Municipale des Pompes Funèbres

Le conseil municipal entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992, le 31 janvier 2020,

Après avis de la commission des finances en date du 24 février 2020 et sur proposition du conseil d'exploitation de la régie des pompes funèbres en date du 12 février 2020,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### DECIDE

#### A l'unanimité des voix

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

<b>Mouvements réels</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	14 637,76	13 192,15
Exploitation	51 866,67	53 312,28
<b>Sous - total mouvements réels</b>	<b>66 504,43</b>	<b>66 504,43</b>
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	0,00	1 445,61
Exploitation	1 445,61	0,00
<b>Sous – total mouvement d'ordre</b>	<b>1 445,61</b>	<b>1 445,61</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67 950,04</b>	<b>67 950,04</b>

\*\*\*\*\*

### III. FINANCES

#### 6. Dotation de Solidarité Urbaine – Exercice 2019 – Utilisation des fonds

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à l'insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Pour l'exercice 2019, la commune de Stiring-Wendel a perçu une dotation d'un montant de 2 943 026,- €.

Conformément à l'article 8 de la loi visée ci-dessus, le maire doit présenter un rapport retraçant les actions de développement social urbain et leur financement.

Pour l'exercice 2019, les actions se résument comme suit :

Frais de fonctionnement Multi accueil	190 000,00 €
Participation aux sorties scolaires - Classes de découverte	12 000,00 €
Chantier d'insertion à la Coulée Verte	49 000,00 €
Participation au fonctionnement du Centre Social	97 000,00 €
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale	190 000,00 €
Festival de l'Eté	41 770,00 €
Marché de Noël	27 690,00 €
Banquet des Personnes Agées	14 390,00 €
Saint Nicolas dans les écoles maternelles	4 700,00 €
Participation contrat enfance/jeunesse	142 050,00 €
Participation à l'activité périscolaire	260 200,00 €
Subvention à l'ACBHL	7 870,00 €
Crédits de classe	5 640,00 €
Subventions de fonctionnement aux associations	112 880,00 €
Subvention "œuvres sociales personnel municipal"	22 000,00 €
Subvention d'équipement - FISAC	6 380,00 €
Subvention d'équipement - Lutte Espérance	7 000,00 €
Subvention d'équipement - Paroisse Protestante	6 395,00 €
Construction salle polyvalente	1 069 400,00 €
Intallation caméras de vidéoprotection	16 300,00 €
Aménagement abords salle polyvalente (clôtures, portail, bornes, EP, voirie et parking)	290 000,00 €
Rénovation - Maternelle Habsterdick - Périscolaire	51 200,00 €
Mise en conformité garde-corps Primaire Habsterdick	10 000,00 €
Matériel informatique et mobilier pour les groupes scolaires	8 500,00 €
Modification réseau de chaleur - Bâtiment Grossfeld	37 536,00 €
Achat marché couvert - 1er acompte	263 125,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 943 026,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la Commission des Finances

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- d'approuver le rapport tel que présenté.

\*\*\*\*\*

**III. FINANCES**

**7. Demande de subvention d'équipement – PAROISSE PROTESTANTE**

Par courrier en date du 10 janvier 2020, le Conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante nous fait part de son souhait de réaliser des travaux de rénovation des sanitaires (mise aux normes d'accessibilité) au Foyer Protestant.

Le coût estimé de ces travaux est de 35 419,20 € TTC.

Il vous est proposé de verser une subvention maximale de 17 700,00 €, avec un maximum de 49,97 % du coût des travaux.

Cette subvention sera versée, selon les modalités suivantes :

- 50 % sur présentation d'une attestation de démarrage des travaux,
- Le solde sur présentation d'une demande de versement accompagnée de la facture définitive des travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- de verser une subvention d'équipement d'un montant maximum de 17 700,00 €, avec un maximum de 49,97 % du coût des travaux ;
- de procéder au versement des fonds selon les modalités précisées ci-dessus ;
- les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget primitif de la ville (Nature : 20422 ; Fonction : 01).

\*\*\*\*\*

**III FINANCES**

**8. Demande de subvention d'équipement – COMMUNAUTE DES PAROISSES DES PUIITS STE MARTHE et STE STEPHANIE**

Par courrier en date du 6 décembre 2019, le Conseil de Fabrique de la Communauté de Paroisses des Puits Ste Marthe et Ste Stéphanie nous fait part de son souhait de réaliser des travaux de sécurisation de la montée et de nettoyage au clocher de l'Eglise Saint Roch.

Le coût estimé de ces travaux est de 4 502,40 € TTC.

Il vous est proposé de verser une subvention maximale de 2 250 €, avec un maximum de 49,97 % du coût des travaux.

Cette subvention sera versée, selon les modalités suivantes :

- 50 % sur présentation d'une attestation de démarrage des travaux,
- Le solde sur présentation d'une demande de versement accompagnée de la facture définitive des travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- de verser une subvention d'équipement d'un montant maximum de 2 250,00 €, avec un maximum de 49,97 % du coût des travaux ;
- de procéder au versement des fonds selon les modalités précisées ci-dessus ;
- les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget primitif de la ville (Nature : 20422 ; Fonction : 01).

\*\*\*\*\*

**III FINANCES**

9. Demande de subvention exceptionnelle – Collège Nicolas Untersteller de Stiring-Wendel

En septembre 2017, le Collège Nicolas Untersteller a ouvert une section sportive scolaire de lutte. Il souhaite développer cette section en lien avec la labellisation « Génération 2024 » de l'établissement.

Le collège voudrait faire l'acquisition d'une surface de lutte afin que les élèves puissent pratiquer ce sport au COSEC en plus du Foyer de l'Espérance. Le coût de cette acquisition est de 4 077 € TTC. L'établissement sollicite une subvention exceptionnelle de 2 000 € auprès de la ville.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sur avis favorable de la commission des finances,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Collège Nicolas Untersteller pour l'acquisition d'une surface de lutte pour le COSEC ;
- les crédits nécessaires sont à inscrire au budget principal 2020 de la Ville, lors d'une prochaine décision modificative.

\*\*\*\*\*

**III. FINANCES**

10. a) Demande de subvention exceptionnelle

1. Association des Marins et Marins Anciens Combattants de Stiring-Wendel (AMMAC)

Par courrier du 28 janvier 2020, l'AMMAC sollicite une subvention exceptionnelle de 400 €. En effet, l'association souhaite restaurer son drapeau qui date de 1956. Le coût de cette restauration est de 400 €. Il est proposé aux membres du conseil d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'AMMAC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sur avis favorable de la commission des finances,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'AMMAC ;
- les crédits nécessaires sont à inscrire au budget principal 2020 de la ville, lors d'une prochaine décision modificative.

\*\*\*\*\*

**III. FINANCES**

10. a) Demande de subvention exceptionnelle

2. Association des Marins et Marins Anciens Combattants de Stiring-Wendel (AMMAC)

Par courrier du 8 janvier 2020, l'AMMAC informe la mairie de son souhait de célébrer le 65<sup>ème</sup> anniversaire de l'association. Elle sollicite pour cela une subvention exceptionnelle. Il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 200 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sur avis favorable de la commission des finances,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'AMMAC ;
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la ville.

\*\*\*\*\*

**III. FINANCES**

10. Demande de subvention exceptionnelle

b) La Quille Stiringeoise

Par courrier du 12 décembre 2019, l'association la Quille Stiringeoise sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville. Elle a dû faire appel en urgence à la société PAULY pour intervenir sur les

pistes de jeu. L'intervention a couté la somme de 1 800 €. Il est proposé aux membres du conseil de lui verser une subvention exceptionnelle de 1 800 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sur avis favorable de la commission des finances,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- de verser une subvention exceptionnelle de 1 800 € à la Quille Stiringeoise ;
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la ville.

\*\*\*\*\*

**III. FINANCES**

10. Demande de subvention exceptionnelle

c) ACS STIRING WENDEL

Par courrier du 27 janvier 2020, l'ACS de Stiring-Wendel informe de la création d'une nouvelle section informatique en partenariat avec l'ASBH afin de mener de nouvelles actions au Centre Social où des locaux se sont libérés pour lutter contre la fracture numérique et apporter une aide aux démarches administratives.

L'acquisition de nouveaux matériels est envisagée et l'ACS sollicite une subvention exceptionnelle. Il est proposé aux membres du Conseil de lui accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission des finances,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'ACS de Stiring-Wendel pour l'acquisition de matériel informatique ;
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la ville.

\*\*\*\*\*

**III. FINANCES**

10. Demande de subvention exceptionnelle

d) Groupe Folklorique « GLUCK AUF » de Stiring-Wendel

Malgré une baisse de ses effectifs, le groupe folklorique « Glück Auf » reste actif et présent lors des manifestations locales.

En plus de ses activités traditionnelles, l'association souhaite présenter les us et coutumes de la région au travers d'expositions de costumes folkloriques et d'accessoires du quotidien. Il a fait l'acquisition d'objets et de costumes au travers de vide-greniers et de sites marchands. Il souhaite maintenant acheter des mannequins pour présenter ces costumes et sollicite une subvention exceptionnelle de la ville.

Il est proposé aux membres du Conseil de lui accorder une subvention exceptionnelle de 350 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
sur avis favorable de la commission des finances,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 350 € au groupe folklorique « Glück Auf » de Stiring-Wendel pour lui permettre d'acheter des mannequins ;
- les crédits nécessaires sont à inscrire au budget principal 2020 de la ville.

\*\*\*\*\*

**III. FINANCES**

10. Demande de subvention exceptionnelle

e) Cercle Sportif de Stiring-Wendel (CSS)

Par un récent courrier, le CSS sollicite une subvention exceptionnelle afin de pouvoir acheter du fuel domestique pour chauffer ses installations.

Il est proposé aux membres du conseil de lui allouer une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
sur avis favorable de la commission des finances,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3 000 € au CSS pour lui permettre d'acheter du fuel ;
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la ville.

\*\*\*\*\*

#### **IV. AFFAIRES SCOLAIRES**

##### **1. Ecole biculturelle et en dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand (DEAA)**

L'école du Vieux Stiring est inscrite dans le dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand et celle de la Verrerie Sophie est biculturelle. C'est dans ce cadre que des manifestations sont organisées régulièrement avec d'autres groupes scolaires.

Il est proposé au conseil de voter une enveloppe de 5 000 € pour l'année 2020 destinés à couvrir les frais des manifestations et déplacements.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sur avis favorable de la commission des finances,

#### **DECIDE**

#### **A l'unanimité des voix**

- D'accorder une somme de 5000 € pour couvrir les frais des écoles du Vieux Stiring et de la Verrerie Sophie dans le cadre de leurs dispositifs respectifs ;
- Les crédits sont inscrits au budget principal 2020 de la ville.

\*\*\*\*\*

#### **V. INTERCOMMUNALITE**

##### **1. Participation de la ville au projet communautaire du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)**

Depuis 2012, la Ville participe au dispositif FISAC mis en place par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France. Il s'agit de subventionner des investissements de modernisation des entreprises commerciales, artisanales et de services.

La CAFPF reconduit l'opération pour l'année 2020 et demande la position des différentes communes.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sur avis favorable de la commission des finances,

#### **DECIDE**

#### **A l'unanimité des voix**

- de renouveler la participation de la ville de Stiring-Wendel au dispositif FISAC selon les modalités définies lors des exercices précédents, à savoir :
  - ✓ Base subventionnable maximale par entreprise : 75 000 € HT
  - ✓ Taux de 5%
  - ✓ Subvention maximale par entreprise : 3 750 €
  - ✓ Enveloppe annuelle dédiée : 20 000 €

- les crédits nécessaires au fonctionnement de ce dispositif sont inscrits au budget principal 2020 de la ville.

\*\*\*\*\*

## **VI. RESSOURCES HUMAINES**

### **1. Création de postes**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;  
Vu l'avis du Comité Technique en date du 28.02.2020 ;

Considérant la nécessité de créer **15 emplois à temps complet** soit :

- 1 poste d'éducateur principal des APS 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 10 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

**Et 13 emplois à temps non complet** soit :

- 6 postes d'ASEM principal 1<sup>ère</sup> classe à 26,34h/semaine
- 7 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe dont :
  - o 1 poste à 25h/semaine
  - o 1 poste à 22h/semaine
  - o 1 poste à 27,5h/semaine
  - o 1 poste à 20h/semaine
  - o 1 poste à 17h/semaine
  - o 2 postes à 13h/semaine

**Le Maire propose à l'assemblée,**

La création de 15 postes **à temps complet et 13 postes à temps non complet** comme énuméré ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des voix**

- d'adopter la proposition du Maire et de l'autoriser à prendre les arrêtés individuels
- de modifier ainsi le tableau des effectifs.
- les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2020 de la ville.

\*\*\*\*\*

## **VI. RESSOURCES HUMAINES**

### **2. Mise à jour du tableau des emplois**

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la suppression d'emploi après avis du comité technique.

Le tableau des emplois permanents fait apparaître un certain nombre de postes devenus vacants pour cause :

- d'avancements de grade
- d'obtention de concours

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

#### **Après en avoir délibéré,**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;

**VU** l'avis du comité technique en date du 28.02.2020 ;

**Sur proposition du Maire et considérant qu'il n'y a pas lieu de pourvoir ces postes,**

#### **DECIDE** **A l'unanimité des voix**

↳ de supprimer au 01.03.2020 :

- 1 poste d'ingénieur principal, temps plein
- 1 poste d'éducateur des APS principal 2<sup>ème</sup> classe, temps plein
- 2 postes d'agent de maîtrise, temps plein
- 11 postes d'adjoint technique, temps plein
- 7 postes d'adjoint technique, temps non complet (1 poste à 25h/sem.-1 poste à 22h/sem.-1 poste à 27,5h/sem.- 1 poste à 20h/sem.- 1 poste à 17h/sem.- 2 postes à 13h/sem.)
- 1 poste d'adjoint administratif, temps plein
- 6 postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet (26h34/sem.)

↳ de supprimer au 01.04.2020 :

- 1 poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, temps plein

↳ de supprimer au 01.07.2020 :

- 1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, temps plein

\*\*\*\*\*

## **DEBATS**

### **III. FINANCES**

#### 5. Vote des budgets primitifs 2020

##### a) Budget principal

M. BARBIER : « Je ne comprends pas pourquoi il y a les opérations 32 et 35. Une fois salle polyvalente et une fois salle culturelle ? »

M. le Maire : « L'opération 33 correspond à l'autorisation de programme, c'est la construction et 35 au fonctionnement. L'opération 33 est appelée à disparaître au prochain budget. »

M. BARBIER pose une question au sujet du fonctionnement sur le poste 70878 et voudrait savoir à quoi cela correspondait.

M. le Maire : « Ce sont les avances sur charges des locataires ».

M. BARBIER explique les détails du vote du budget primitif de son groupe :

POUR :

- ✓ la section de fonctionnement

CONTRE : - l'investissement de :

- ✓ la salle polyvalente
- ✓ le marché couvert (conformément à leurs engagements antérieurs)
- ✓ la piste de skate (parce qu'il s'agit d'un investissement sans étude préalable et sans consultation de la jeunesse de notre ville)

ABSTENTION :

- ✓ boudodrome couvert (prix de fonctionnement élevé : environ 10 000 €/an). L'équipe n'est pas CONTRE mais c'est un projet à reconsidérer.

CONTRE :

- ✓ La démolition de l'Espace Rémy BOTZ. L'équipe veut sauver l'E.R.B. et propose de consacrer la somme de 300 000 € pour la réhabilitation du bâtiment afin de compenser les besoins des associations qui manquent cruellement de salle pour exercer leur activité. Malgré les désaccords avec la municipalité, M. BARBIER et son équipe s'engagent à faire vivre les structures dont M. le Maire est à l'origine dans la pure tradition républicaine.

M. le Maire : « 300 000,- € ne suffiraient pas à remettre d'aplomb l'Espace Rémy Botz. Selon le diagnostic, l'E.R.B. est plein d'amiante ! Il faudrait revoir le chauffage et la toiture et ce qui ferait multiplier la facture par 3. Et de plus, le coût du fonctionnement serait énorme. Si je m'étais représenté, j'aurais démoli ce bâtiment d'office et reconstruit un autre ailleurs. Ce lieu correspond à un lieu d'habitation et non de manifestations. Rappelez-vous le nombre de véhicules garés sur les parkings devant la nouvelle salle polyvalente le 12 janvier dernier. Où ces véhicules se seraient-ils garés si nous l'avions organisé à l'Espace Rémy Botz ? Tous les habitants du quartier auraient été bien embêtés comme ce fut le cas depuis des années ! »

M. BARBIER : « L'Espace Rémy BOTZ peut servir à des associations en journée comme en soirée. »

M. le Maire : « Pour réhabiliter ce bâtiment pour les associations, il faut tout réorganiser, détruire des murs et mettre de nouvelles cloisons. La facture atteindrait un million d'euros. Cela coûterait plus cher qu'une nouvelle construction. »

M. BARBIER : « Nous ferons une étude de faisabilité et nous verrons bien. »

M. le Maire : « Concernant la piste de skate, je discute souvent avec les jeunes sur la place et ils m'ont demandé à plusieurs reprises quand la piste sera prête. Les jeunes la demandent, alors vous devriez vous mettre à leur écoute. Une campagne électorale est un temps fort qui, à l'époque durait deux semaines alors que maintenant cela dure presque un an. Vous n'avez pas dû entendre la voix des gens. »

M. BARBIER : « Il y a une grande piste de skate à Nancy qui a coûté 500 000,- € et qui se situe en dehors de la ville près des bureaux donc dans un quartier plutôt professionnel. Vous voudriez installer la piste de skate près des habitations, c'est un non-sens, ce sera un endroit propice pour dealer. »

M. le Maire : « Cette piste de skate est là-bas depuis 40 ans au moins. Elle a toujours été fréquentée et jamais quelqu'un ne s'est plaint de nuisances. Alors qu'à l'Espace Culturel, lorsqu'il y avait une fête, mon téléphone chauffait. Il faut revoir votre jugement sur la piste de skate. J'ai demandé aux services de chercher une entreprise capable de mettre de la résine sur la piste pour la réparer et lui donner une uniformité. C'est à la demande des jeunes et de leurs parents que nous avons pris la décision de la remettre en état. »

\*\*\*\*\*

M. BARBIER : « D'après ce que j'ai compris c'est votre dernier conseil municipal ce soir et je tenais simplement à vous dire quelques mots.

Malgré nos divergences et nos oppositions, nous tenions au nom du groupe, à vous rendre hommage et à vous transmettre nos salutations républicaines.

Pour résumer votre parcours, permettez-nous de citer Clémenceau qui disait : « Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire ; quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire. »

En effet, il faut reconnaître votre engagement sincère pour notre ville, vos promesses tenues et un volontarisme pour une application stricte du programme annoncé.

De plus, à l'heure où les responsables politiques sont souvent décriés, nous nous devons de souligner votre honnêteté dans l'exercice de vos fonctions.

Pour conclure sur ces bons mots, nous vous souhaitons une bonne retraite politique et bon courage pour votre nouvelle vie qui ne sera peut-être pas la moins délicate. Glück Auf ! »

M. LUDWIG : « M. le Maire, si vous le permettez, j'aimerais aussi dire quelques paroles et revenir un peu en arrière.

C'était le 25 mars 1989, jour où vous avez été installé maire de la commune de Stiring-Wendel. Ça fait longtemps et pourtant le temps a passé si vite. Entre temps, 5 mandats et 244 conseils municipaux. Vous en avez présidé 243. Vous avez manqué un seul conseil municipal, le 4 octobre 2018, vous aviez malheureusement chuté d'une échelle ce qui vous a empêché d'assister à ce conseil municipal.

Alors effectivement, je ne peux que m'associer à ce que vient de dire M. BARBIER. Quel chemin parcouru, quel travail accompli et tout ceci dans une ambiance toujours chaleureuse et conviviale.

Même si, avec les groupes d'opposition, il y a eu de temps en temps des échanges un peu soutenus, les relations ont toujours été cordiales et sincères.

Alors pour tout cela, au nom de tous les collègues élus, au nom de tous ceux qui ont été un jour conseiller municipal au cours de vos mandats, et je crois pouvoir dire également au nom de toute la population de Stiring-Wendel, je voudrais vous adresser un grand merci et surtout un grand bravo !

Quoi qu'on en dise, que l'on soit d'accord ou pas, Stiring a changé depuis ce 25 mars 1989. Je ne vais pas faire ici l'énumération de tout ce qui a été entrepris et réalisé, je crois que tout le monde, en son âme et conscience et avec sincérité, le reconnaît et le dit.

De plus, et ce n'est pas la moindre de vos réussites, quand vous êtes arrivé aux affaires, la dette de la commune était de 36 millions de francs soit environ 6 millions d'euros. Cela ne fait que rehausser le travail accompli. Trente ans après, et avec tout ce qui a été réalisé, nous nous retrouvons avec un endettement nul et surtout une réserve de travail, comme nous avons pu le constater ce soir à travers le compte administratif, de près de 10 millions d'euros.

Quoi qu'il arrive, vous êtes déjà rentré dans l'histoire de notre commune. Sur le tableau des maires qui se sont succédés depuis la création de notre commune, vous serez celui qui, quand vous arrêterez, aura présidé le plus longtemps aux destinées de notre ville et je suis certain que jamais personne ne pourra vous rattraper.

Alors, nous vous souhaitons tous de tout cœur que vous puissiez assumer facilement votre retraite politique, je sais que ce ne sera peut-être pas aussi simple au départ, mais je voudrais aussi vous dire de profiter des années à venir pour pouvoir prendre un peu de temps pour vous. Vous en avez tellement consacré à la commune et aux Stiringeois, aujourd'hui, le temps est venu de le consacrer à vous, et à votre famille.

Merci pour ce que vous avez fait et encore un grand bravo ! Bonne continuation M. le Maire ! »

Mme VERCUQUE : « Votre épouse aussi a participé à vos mandats, a enduré vos absences et vous a soutenu. »

M. le Maire : « Ce que vous venez de dire m'émeut beaucoup et je voudrais vous remercier pour vos paroles. Il est vrai que lorsqu'on s'engage pour servir, on ne s'engage pas pour se servir ou être servi. Et je pense que c'est la clé de la bonne entente, de la transformation de la ville et de la reconnaissance de la ville aussi. Il est vrai que nous avons travaillé et que ce n'était pas toujours facile mais nous sommes allés au bout de nos engagements. Cela a été pour moi un immense honneur de diriger cette commune, mais c'était, en même temps, un immense devoir. Et aujourd'hui, il est vrai, si je regarde la ville, il faut qu'elle change et elle a changé. Nous avons travaillé ensemble et je tiens à être reconnaissant et vous remercier vous les conseillers qui étaient à mes côtés, les conseillers actuels et ceux des conseils précédents.

Mes remerciements également et toute ma gratitude à ceux qui m'ont aidé dans le travail quotidien c'est-à-dire le personnel de la mairie. Sans un personnel de qualité, sans la confiance qui doit régner entre les élus et le personnel, on ne fait rien. A vous, Monsieur le Directeur Général des Services, à vous Mesdames et à l'ensemble du personnel, un grand merci ! Nous avons travaillé ensemble et avons essayé de trouver, à chaque fois, ce qu'il y avait de mieux pour Stiring. Et comme nous avons regardé ensemble dans la même direction, nous avons marché ensemble.

Je dis aussi un grand merci à mon épouse, elle a très souvent été seule. Souvent je l'ai quittée dans la journée, souvent je la quittais la nuit quand les pompiers ou la police m'appelaient. Je suis sorti souvent

la nuit, merci Solange ! J'essayerai d'être plus présent à l'avenir, mais je viendrai encore vous voir de temps en temps, peut-être vous taquiner un peu, vous booster aussi ! Je prendrai ma retraite mais une retraite n'est jamais tout à fait inactive et si vous avez besoin de conseils, je suis là pour vous les donner. Alors merci beaucoup !

Pour finir, j'ai encore un dernier point qui concernera la prochaine équipe municipale.

La communauté d'agglomération a pris la compétence des eaux pluviales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle a élaboré un système de passation, de fonctionnement et d'investissement pour l'avenir. Un système qui ne convient pas du tout à la commune de Stiring-Wendel. Je suis fortement opposé, et je ne suis pas le seul mais ce n'est pas la majorité, à ce nouveau système tel qu'elle veut le mettre en place. Pour différentes raisons :

La première des choses qui est anormale est que la commission de la CAFPF qui s'est penchée sur la chose, a prévu qu' en cas de travaux deux tarifs de participation ont été mis en place : un pour les communes de – de 5 000 habitants et un autre pour les communes de + de 5 000 habitants.

Les communes de – de 5 000 habitants auraient une participation de 300 € et les autres de + de 5 000 habitants, une participation de 600 €. Je trouve que cette décision est tout à fait anormale. Une intervention qu'elle soit à Etzling, à Stiring ou à Forbach, a le même prix au mètre linéaire. Le matériel a le même coût. S'il y a de petites différences, on négocie, mais cette façon de faire est tout à fait illégale. Si la communauté d'agglomération prend cette compétence, qu'elle l'assume entièrement !

Dans le temps, il y avait le même système pour l'eau. Certains travaux étaient soutenus à raison de 60 %, d'autres à 50 % ou 40 %, ce qui est complètement illégal. Aujourd'hui la CAFPF se base sur le fait que les fonds octroyés à l'assainissement ne doivent pas intervenir dans le pluvial, ils prétendent que les eaux usées ce n'est pas la même chose que les eaux de pluie. Mais nous avons dans la plupart des communes des réseaux unitaires. Les eaux usées et les eaux pluviales transitent par le même tuyau. Je pense que l'assainissement peut très bien prendre en charge les eaux pluviales.

Nous avons eu en 2007, un contrôle de la chambre régionale des comptes qui nous a dit qu'en cas de système unitaire, on ne peut pas faire la séparation « eaux pluviales- eaux usées » à raison de 40 %, car le réseau est unitaire. Le budget assainissement doit prendre en compte à 100 % les eaux pluviales. Or, cela ne figure pas du tout dans le projet que nous a envoyé la CAFPF et pour cela je m'y oppose. Des calculs et quotas ont été faits pour chaque commune. La commune de Stiring-Wendel, par exemple, a 700 mètres d'eaux pluviales. Pour cette distance nous serions taxés à hauteur de 13 %. Il y a des communes rurales qui ont 1000 ou 2000 mètres, voire plus de linéaires pluviales et qui ont un pourcentage minime (entre 3 % et 6 %). Rien ne justifie cela, toutes les communes devraient participer à la même hauteur.

Je suppose que tous les candidats aux élections municipales sont dans la salle, je demanderais à mon successeur de bien étudier ce document. J'ai toujours été un défenseur acharné des communes sans porter préjudice à d'autres communes. Je respecte les autres communes mais je n'accepte pas que cela se fasse sur le dos de Stiring-Wendel. Je souhaite ardemment que celui qui me remplacera ait ce même engagement et cette même volonté de porter et de défendre les intérêts de Stiring-Wendel en tous lieux. Ceci est mon message que je transmets à ceux qui viendront siéger dans cette salle. Ayez toujours la passion, l'amour de votre commune ! Aimer sa commune ce n'est pas ne pas sous-estimer les autres communes, absolument pas ! Il faut qu'il y ait toujours une entraide et que tout le monde participe de la même façon. Il ne faut pas que les uns soient les dindons de la farce. Et retenez bien une chose, le conseil, les adjoints et le maire doivent avoir un objectif : servir et ne pas se servir ou être servi. Gardez toujours cette ligne droite, de façon à ce que le soir, lorsque vous êtes devant votre

miroir, vous puissiez vous regarder en face. Merci beaucoup pour votre attention, merci pour tout ce que vous m'avez apporté, cela m'est allé droit au cœur. Merci M. BARBIER, merci Yves et merci à vous toutes et tous. »

M. le Maire lève la séance à 20 H 20 en souhaitant une bonne campagne aux candidats.